

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2019 - 118 du 3 mai 2019

portant nomination de la présidente du conseil d'administration de
l'agence de planification, de promotion et de développement des
zones économiques spéciales

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 25-2017 du 9 juin 2017 portant création de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales ;
- Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;
- Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et établissements publics ;
- Vu le décret n° 2009-401 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence chargé des zones économiques spéciales ;
- Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018-214 du 5 juin 2018 portant approbation des statuts de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Madame EMBONDZA née LIPITI Catherine est nommée présidente du conseil d'administration de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales.

Article 2 : Madame EMBONDZA née LIPITI Catherine percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame EMBONDZA née LIPITI Catherine, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2019-118

Fait à Brazzaville, le 3 mai 2019

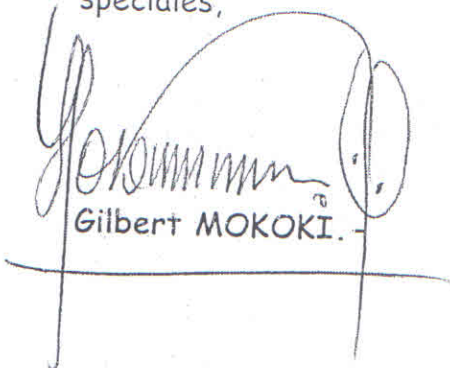
Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA. -

Le ministre des zones économiques
spéciales,



Gilbert MOKOKI. -



Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Le ministre des finances et du
budget,



Calixte NGANONGO. -